

Désordres de LOCHWILLER

Réunion publique
19 juillet 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

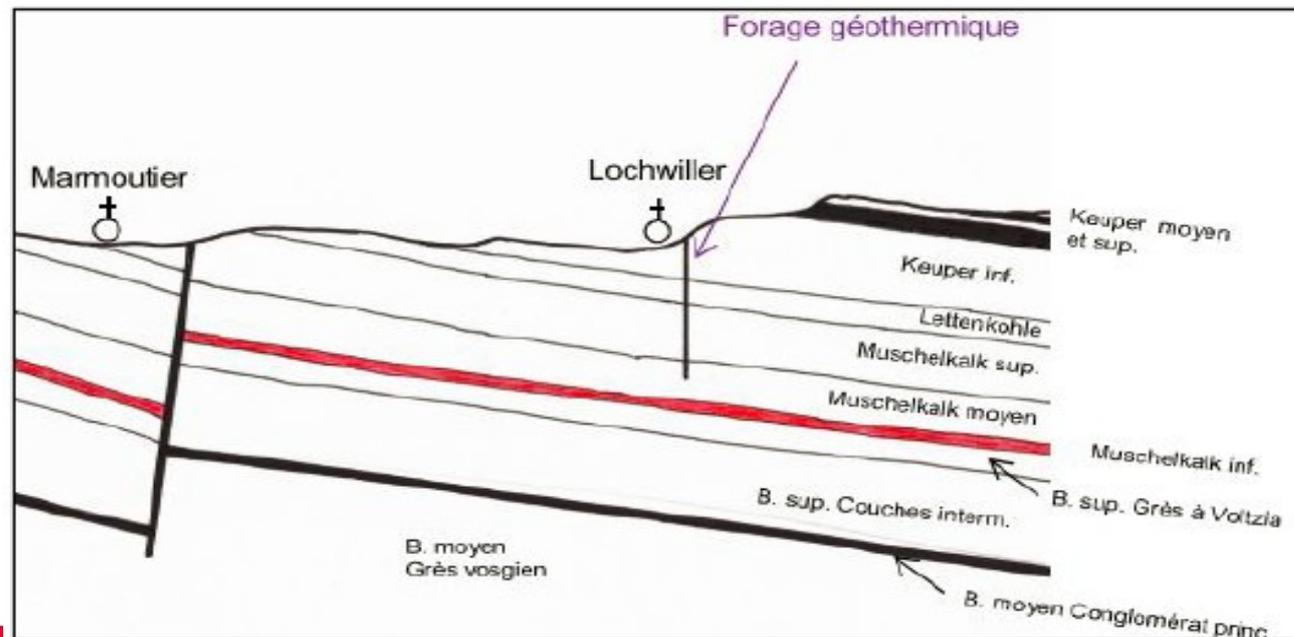
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Rappel des actions menées en 2016

1- discussions, réflexions, études et travaux axés, après rapport sur l'origine du problème, sur :

- Réflexions et réalisation d'investigations pour l'amélioration de la connaissance des phénomènes et des secteurs concernés actuels et futurs
- Recherche de méthodes de rebouchage du forage incriminé après 1ere tentative non aboutie
- Discussion sur les modalités d'indemnisation

2- 07/2016 : mission confiée par la Ministre au CGEDD et CGEIET de mener une réflexion globale sur les dispositions à retenir



Mission CGEDD- CGEIET

Rappel des Recommandations

- 3 axes

1- Lutter contre les arrivées d'eaux

2- Améliorer la connaissance

3- Sécurité des personnes – indemnisation – urbanisme



1^{er} Axe : Lutter contre les arrivées d'eaux

1- eaux superficielles

- Colmater les fissures au niveau du sol → saisine DPSM pour un recensement puis réalisation des travaux
- Réseaux : Identifier les réseaux les plus touchés et remédier à la situation (neutralisation de réseaux...)
- Mettre en œuvre le cas échéant un drainage adapté des eaux de surface

> Présentation du BRGM

1^{er} Axe : Lutter contre les arrivées d'eaux

2- Eaux profondes

- pomper l'eau en profondeur à coté du forage Kandel pour y assécher les terrains à proximité → attente des résultats de connaissance plus fine de la géologie.
- poursuivre l'amélioration de la connaissance pour apprécier la possibilité les méthodes de rebouchage des forages Kandel

Pour ces travaux, touchant aux forages, il est recommandé de faire appel à des entreprises expérimentées voire à l'expertise de l'IFPEN (IFP Energies nouvelles)

2ème axe : amélioration de la connaissance

- Améliorer la connaissance de l'ensemble du sous sol pour l'ensemble du village de Lochwiller :--> investigations en cours par Geoderis
 - Utilisation de données satellitaires
- > **Présentation de GEODERIS et de la DDT 67**



3ème axe : Sécurité- Indemnisation- Urbanisme

- Indemnisation des personnes : Ne pas changer le portage actuel et donc conserver l'indemnisation par le FGAO
- Examiner la possibilité au cas par cas de dispositions de renforcement de fondations de bâtiments anciens ou permettant la libération de contraintes du sol
- A défaut de solution à ce stade pour l'indemnisation du préjudice moral et de la dévaluation des biens, élaborer un plan de prévention des risques avec un règlement permettant de libérer l'urbanisme dans certaines zones

**Merci de votre attention
et à votre disposition
pour répondre à des questions**



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr